PLAN D'ACTION

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

« CAP SUR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT »

PLAN D'ACTION DE L'AN 1

Le plan d'action du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour la mise en œuvre de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture présente les principales actions qui seront réalisées au cours de la prochaine année en appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec. Les actions ministérielles contenues dans ce plan d'action concernent à la fois nos outils et notre approche, afin de contribuer à la réalisation des orientations contenues dans la Politique.

Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

DE NOUVEAUX OUTILS

Objectif : *adapter les outils législatifs, réglementaires, financiers, professionnels et techniques aux nouvelles réalités du secteur des pêches et de l'aquaculture*

▶ Une loi sur le financement de la pêche commerciale

Un projet de loi sur le financement de la pêche commerciale sera déposé pour adoption par l'Assemblée nationale à l'automne 2000. Cette loi remplacerait la *Loi sur le crédit aux pêches maritimes* et permettrait dorénavant le financement des entreprises de pêche sur une base d'affaires, en considérant l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation de l'entreprise, incluant notamment la valeur des permis et contingents, avec comme objectifs d'assurer un meilleur approvisionnement en ressources marines, de préserver la quote-part du Québec et de diversifier les activités de pêche.

Échéancier : loi adoptée - décembre 2000

▶ Un nouveau programme de financement des entreprises de pêche

À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur le financement de la pêche commerciale*, un programme de financement sera mis en place pour les pêcheurs côtiers et semi-hauturiers. Le soutien financier sera constitué de garanties de prêts sur les actifs de l'entreprise plutôt qu'uniquement sur le bateau, comme c'est le cas actuellement. Des projets d'acquisition, de rénovation, de construction de bateaux, d'achat de contingents, de développement de nouvelles activités et de diversification pourront ainsi être considérés dans un financement global, en fonction des garanties disponibles. Le Programme favorisera notamment la modernisation et la polyvalence de la flotte, de même que l'accès de la relève au secteur des pêches.

Échéancier : nouveau programme - avril 2001

▶ Un nouveau programme pour appuyer le développement des pêches et de l'aquaculture

Le Programme de développement des pêches et de l'aquaculture commerciales sera modifié, notamment en ce qui concerne le financement de projets visant à diminuer les rejets aquacoles, le soutien à la commercialisation, les projets pilotes de contractualisation des approvisionnements des usines de transformation et l'embauche de ressources spécialisées.

Échéancier : nouveau programme - avril 2001

▶ Un nouveau programme pour appuyer la concertation

Le Programme d'appui à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales et son cadre de gestion seront revus, afin d'être davantage orientés vers des projets d'intérêt commun visant le développement d'un secteur ou de l'industrie des pêches et de l'aquaculture dans son ensemble.

Échéancier : nouveau programme - avril 2001

▶ Un nouveau programme qui reconnaît l'importance des associations nationales

Un nouveau programme de soutien financier aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture est entré en vigueur au printemps 2000. Les modifications apportées visent notamment à consolider les organisations nationales et à confirmer leur rôle d'intervenants privilégiés dans le développement des pêches et de l'aquaculture au Québec.

Échéancier : en réalisation depuis mai 2000

▶ Une optimisation de l'utilisation des permis de transformation

La Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissements de préparation et de conserverie de produits marins est maintenue. Cependant, le renouvellement des permis fera l'objet d'une attention particulière quant à leur utilisation optimale, dans une optique de développement économique du secteur des pêches et de l'aquaculture et des communautés maritimes.

Échéancier : en continu

UNE NOUVELLE APPROCHE

Objectif : *: développer une nouvelle approche dans la livraison des services à la clientèle en appui au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture*

Une nouvelle approche pour gérer des outils financiers

À l'égard des outils financiers, le gouvernement entend développer une approche d'affaires en collaboration avec ses partenaires. Il évaluera la faisabilité de mettre en place un organisme de soutien, administré conjointement avec ses partenaires du milieu, qui pourrait notamment être mandaté pour gérer le Programme de financement des entreprises de pêche.

Échéancier : en continu

La recherche et développement au service de l'industrie

En recherche, développement et innovation, le gouvernement entend mettre en place une offre de service intégrée et basée sur les priorités du secteur, en vue d'accroître l'effet multiplicateur de ses interventions. Le MAPAQ deviendrait ainsi la porte d'entrée des projets du secteur des pêches et de l'aquaculture vers les différentes ressources dédiées à la R&D et au transfert technologique au sein du gouvernement.

Le Ministère entend adapter et cibler les activités de R&D et de transfert technologique à l'entreprise. Il analysera les besoins financiers des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture pour la réalisation de ces activités et, le cas échéant, adaptera les outils de soutien qui leur sont destinés ou en développera de nouveaux.

Le Ministère compte également poursuivre et intensifier, avec ses partenaires et sa clientèle, la réalisation de projets de R&D et de transfert technologique visant à aider l'industrie à :

- relever les défis technologiques liés aux exigences environnementales
- adapter les techniques d'élevage
- développer des produits à valeur ajoutée extraits de ressources aquatiques sous-utilisées, destinés aux marchés nutraceutiques, alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques, environnementaux et agricoles
- développer de nouvelles technologies de production
- réaliser des projets d'aquaculture en soutien à la pêche.

Échéancier : en continu

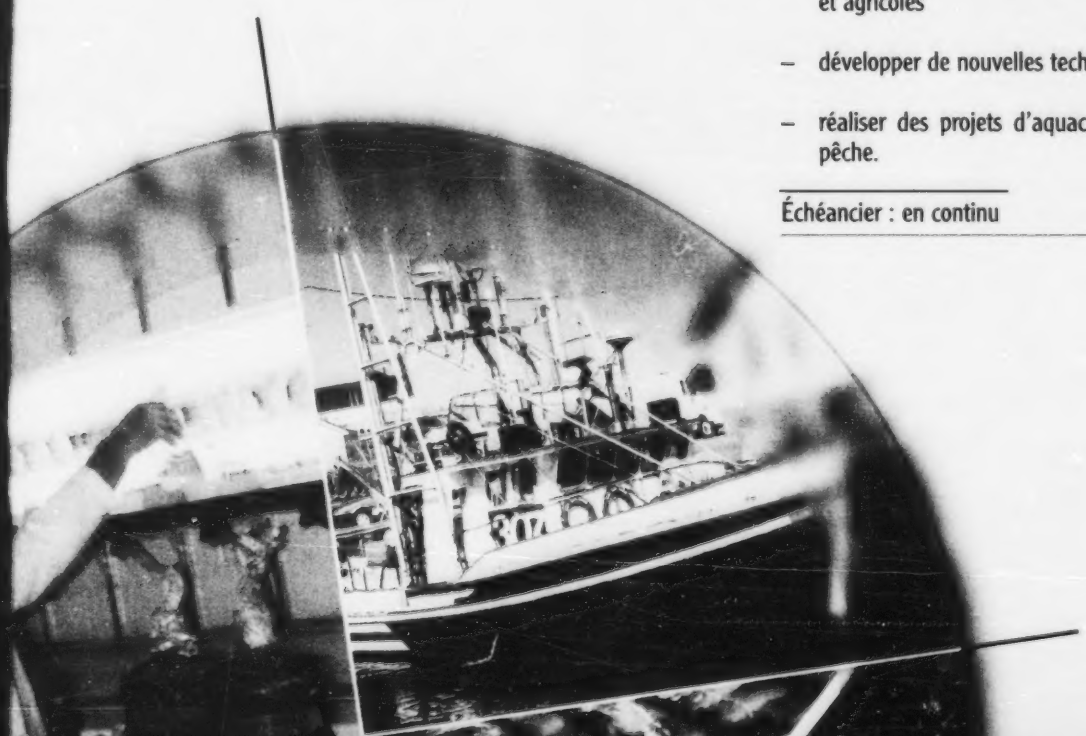

Une attention particulière au développement de l'aquaculture

Le gouvernement du Québec souhaite appuyer de façon plus énergique le développement de l'aquaculture au Québec. Dans ce contexte, une meilleure synergie dans l'action et un accroissement des collaborations interministérielles sont nécessaires. La nomination d'un coordonnateur en aquaculture au MAPAQ accentuera nos efforts de développement de ce secteur prometteur et facilitera le cheminement des dossiers.

Échéancier : réalisé

Une approche gouvernementale renouvelée

En vue d'assurer la mise en œuvre de la Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture, le MAPAQ intensifiera ses collaborations avec d'autres ministères et organismes avec lesquels il est déjà impliqué, notamment le ministère de l'Industrie et du Commerce et Investissement Québec, le ministère des Régions, dans le cadre de sa Politique de développement régional, le ministère de la Solidarité sociale et la Société de la faune et des parcs du Québec.

D'autres collaborations sont également amorcées au profit de toute la clientèle du secteur. Ainsi, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie appuiera les efforts de recherche et développement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture au Québec, et le ministère de l'Environnement travaillera de concert avec le MAPAQ en vue de concilier les impératifs environnementaux et économiques inhérents au développement de l'aquaculture.

Échéancier : en continu

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, ON PEUT COMMUNIQUER AVEC LE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction des analyses et des politiques
Secteur des communications
96, montée de Sandy Beach, bureau 205
Gaspé (Québec) G4X 2V6
Tél. : (418) 368-7676
Téléc. : (418) 360-8275
Courriel : diane.tremblay@agr.gouv.qc.ca

Numéro de publication : 00-0115
Octobre 2000

Conception graphique et infographie : Ghislaine Roy

101-05957/

« Cap sur
l'innovation et
le développement »

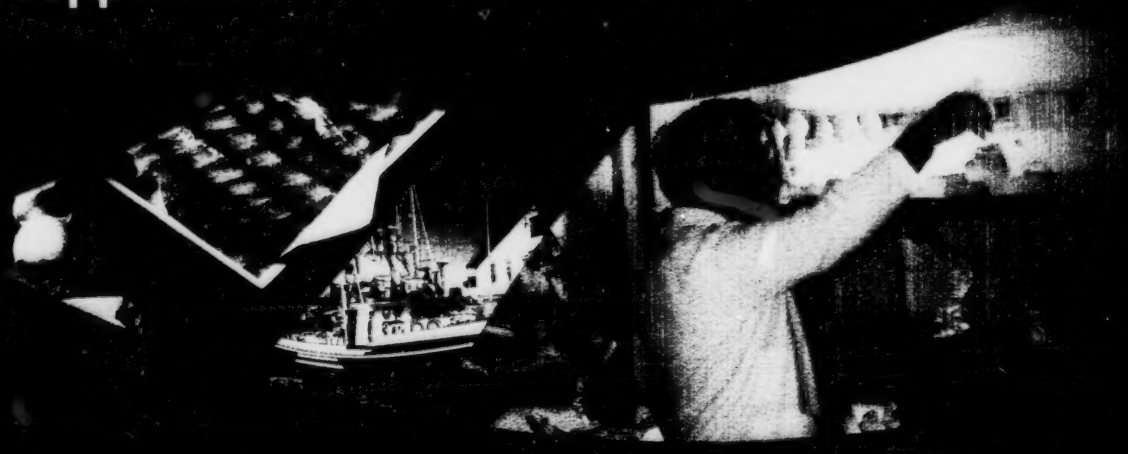

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

« Cap sur
l'innovation et
le développement »

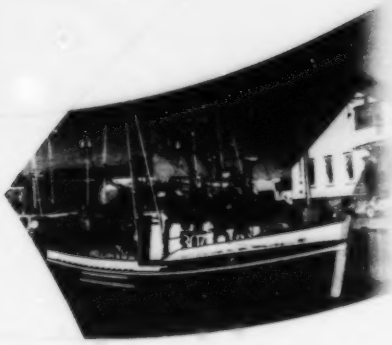

POLITIQUE QUÉBÉCOISE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

Québec
Ministère de
l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

Dépôt légal - Octobre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-36301-9
Numéro de publication : 00-0099

Présentation par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le gouvernement considère qu'un secteur des pêches et de l'aquaculture moderne, composé d'entreprises dynamiques, orientées vers la croissance et disposées à créer des liens d'affaires avec de nouveaux investisseurs, est une composante essentielle au développement économique des régions maritimes du Québec.

Par la présente *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture*, le gouvernement du Québec exprime clairement sa volonté d'appuyer le développement de ce secteur et de favoriser la croissance des activités de cette industrie.

Les orientations à la base de cette politique s'appliquent aussi bien aux entreprises de pêche, aquacoles et de transformation situées en zones maritimes qu'à celles situées en milieu urbain. Toutes ces entreprises sont concernées, puisqu'elles font face essentiellement aux mêmes défis : besoin de matières premières, nécessité d'innover et avantage à créer des maillages avec d'autres partenaires.

Dans le domaine des pêches et de l'aquaculture, l'approvisionnement est le facteur clé pour assurer la croissance de l'industrie. En effet, sans un effort significatif d'accroissement durable et une plus grande régularité de la disponibilité de matières premières, le secteur de la transformation pourra difficilement créer la richesse dont le Québec, et les régions maritimes en particulier, ont besoin. De plus, pour demeurer compétitives et survivre à long terme, les entreprises québécoises de ce secteur devront optimiser l'utilisation de la ressource. Ces préoccupations sont au cœur de la présente politique.

Le gouvernement du Québec s'est déjà donné comme mission de favoriser l'exploitation, la production et la transformation des ressources aquatiques destinées aux différents marchés, dans une perspective de croissance et de développement durable.

À titre de ministre responsable des pêches et de l'aquaculture, j'entends consacrer les énergies nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique en vue de doter le Québec, et particulièrement les régions maritimes, d'une industrie apte à relever les défis actuels et futurs afin qu'elle soit en position de maintenir sa contribution au développement économique du Québec.

Rémy Trudel
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
et de l'Alimentation

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

1. ÉTAT DE SITUATION 9

2. ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES 15

2.1 ACCROÎTRE LA BIOMASSE AQUATIQUE DISPONIBLE 17

2.1.1 Améliorer l'accès à la ressource 17

2.1.2 Favoriser l'augmentation des productions naturelles et d'élevage 18

2.2 AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES 21

2.2.1 Accroître la productivité des entreprises 21

2.2.2 Soutenir l'innovation 23

2.2.3 Améliorer la commercialisation des produits aquatiques 25

2.3 CONTRIBUER À CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR 27

2.3.1 Renforcer l'organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture 28

2.3.2 Accroître la contribution des partenaires au développement du secteur 29

CONCLUSION 31

ERRATA

À la page 8, la dernière phrase du troisième paragraphe devrait se lire comme suit :

> De plus, **les pêcheurs**, aquaculteurs, transformateurs et agents de commercialisation ont été consultés à l'automne 1999 et à l'hiver 2000.

À la page 12, la première phrase devrait se lire comme suit :

> De plus, reconnaissant l'importance de la professionnalisation de la main-d'œuvre, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère **de la Solidarité sociale**, a annoncé...

INTRODUCTION

L'APPORT ÉCONOMIQUE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

L'activité économique induite par les secteurs primaire et secondaire des pêches et de l'aquaculture influence fortement la performance des régions maritimes du Québec, puisque ceux-ci contribuent à deux emplois sur trois aux Îles-de-la-Madeleine, un sur six en Gaspésie et un sur dix sur la Côte-Nord, dont quatre sur cinq sur la Basse-Côte-Nord[1].

Après avoir été pendant longtemps le moteur économique des régions maritimes du Québec, l'industrie de la pêche a subi un choc majeur lors de l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années quatre-vingt-dix. L'industrie a alors fait face à une diminution de près de 50 % des débarquements.

En plus de devoir s'adapter à cette conjoncture, l'industrie doit également corriger un certain nombre d'éléments structurels pour assurer son développement futur. En effet, de façon globale, elle investit peu en formation et consacre trop peu à la recherche et développement (R&D), à l'innovation, à la conquête de nouveaux marchés et à l'élaboration de produits à valeur ajoutée. Une part importante de la ressource n'est pas valorisée et est directement rejetée, alors que des travaux de recherche et développement pourraient permettre d'en extraire des sous-produits et ainsi accroître la rentabilité des entreprises.

Parallèlement, l'aquaculture, pourtant promise à un avenir intéressant, n'a pas encore réussi à générer une activité économique à la hauteur de son potentiel, notamment à cause des contraintes environnementales et d'un encadrement réglementaire et financier inadapté.

LA CONCERTATION

En 1995, afin de contribuer à la relance de l'industrie, un processus de concertation a été amorcé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Ce processus a permis de dégager une vision consensuelle du développement du secteur et de favoriser le partenariat entre les différents acteurs.

1. Source : Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Après deux forums et un colloque, la concertation a permis de mettre en place, en 1998, le Réseau pêches et aquaculture Québec et d'établir une série d'objectifs, de projets et d'actions couvrant le développement de partenariats d'affaires, la professionnalisation des ressources humaines, l'utilisation optimale de la ressource, la valeur ajoutée des produits et, finalement, le développement des marchés.

Le Réseau pêches et aquaculture Québec s'est donné notamment les objectifs suivants d'ici 2003 :

- atteindre une production durable de 4 000 tonnes en aquaculture marine et augmenter de 1500 tonnes la production en aquaculture d'eau douce;
- augmenter de 15 % la valeur ajoutée globale du secteur de la transformation;
- augmenter de 10 % le taux d'utilisation des usines de transformation;
- accroître la consommation de produits aquatiques en provenance uniquement de l'offre de produits québécois, d'une livre/personne/année et faire augmenter la consommation de produits aquatiques d'un repas par mois.

À partir de ces priorités, un colloque sur l'innovation a été organisé au début de 1999. De plus, le Ministère a fait réaliser une série d'études[2] par des experts externes, afin de l'appuyer dans la définition des orientations de développement à privilégier. Ces études ont en partie inspiré la présente politique. De plus, les aquaculteurs, transformateurs et agents de commercialisation ont été consultés à l'automne 1999 et à l'hiver 2000.

Ces travaux, les conclusions des analyses et les commentaires recueillis lors des consultations ont conduit le gouvernement du Québec à élaborer cette politique. Cette dernière vise à établir les bases nécessaires à l'accompagnement de l'industrie des pêches et de l'aquaculture, qui doit réaliser un virage important pour continuer de s'affirmer comme secteur économique dynamique et contributif au développement du Québec et de ses régions.

2. Pierre-André JULIEN, Louis BRUNELLE et Yannick MARCOUX, Diagnostic de l'industrie de transformation des produits aquatiques au Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2000, 58 p.

   Jean-Claude MICHAUD et autres, Facteurs et conditions de compétitivité de l'industrie de la transformation : constats sur l'expérience étrangère, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2000, 89 p.

   Claude RIOUX, Jean-Claude MICHAUD et Marie LAGIER, Étude sur les modes de financement et d'appui au financement des entreprises de pêche commerciale dans l'Atlantique canadien, Département d'économie et de gestion, Université du Québec à Rimouski, 2000, 45 p.

1.
ÉTAT DE SITUATION

La gestion de la pêche maritime est de compétence fédérale, alors que celle de la pêche en eau douce fait l'objet d'une délégation aux provinces, sauf pour les quatre provinces de l'Atlantique. À cet égard, il est important de rappeler que l'administration des pêches maritimes, déléguée au Québec en 1922, a été reprise unilatéralement par le gouvernement fédéral en 1983.

Dans les faits, au Québec, la gestion de la pêche en eau douce relève de deux entités, soit la Société de la Faune et des Parcs pour la gestion de la ressource et la délivrance des permis de pêche sportive, et le MAPAQ pour la délivrance des permis de pêche commerciale.

L'aquaculture en eau douce, qui se pratique en établissements terrestres, implique l'intervention de plusieurs ministères provinciaux, notamment ceux de l'Environnement, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que de la Société de la Faune et des Parcs. Le ministère de l'Environnement du Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et Pêches et Océans Canada sont les principaux intervenants en matière d'aquaculture en eau salée.

Quant à la transformation et au conditionnement des produits aquatiques au débarquement, ils relèvent du gouvernement du Québec, plus précisément du MAPAQ, qui est responsable de la délivrance des permis aux entreprises de transformation.

Le gouvernement du Québec intervient également dans le développement de l'industrie par l'intermédiaire de programmes d'aide financière allant de l'appui financier à la flotte de pêche au développement de projets commerciaux de pêche et d'aquaculture, en passant par le soutien à la concertation et aux associations nationales du secteur des pêches et de l'aquaculture. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation offre également un appui professionnel important à l'industrie.

À l'échelle mondiale, l'industrie des pêches et de l'aquaculture est confrontée à de nouveaux défis induits par la diminution de ressources traditionnellement exploitées, la mondialisation du commerce, le développement des communications, l'avènement de nouvelles technologies et l'importance grandissante accordée aux questions environnementales. Tous ces facteurs exercent déjà des pressions sur notre industrie.

LA PÊCHE COMMERCIALE

La pêche commerciale se concentre principalement en Gaspésie, aux Îles-de-la-Madeleine et sur la Côte-Nord. La capture regroupe environ 1 100 entreprises de pêche et génère directement environ 4 000 emplois (pêcheurs et aides-pêcheurs)[3]. Les débarquements annuels totalisaient environ 55 000 tonnes de poissons et crustacés en 1999[4]. À titre indicatif, les quantités débarquées annuellement avant l'effondrement des stocks de morues et de sébastes se chiffraient à près de 100 000 tonnes[5].

Le développement de nouvelles pêcheries dans les années soixante-dix et quatre-vingt, telles que celles du crabe et de la crevette, a toutefois permis de limiter la diminution de la valeur globale courante des débarquements. Ainsi, de 125 millions de dollars en 1987[6], la valeur courante des débarquements est passée à 103 millions de dollars en 1998[7], soit une diminution de 17,6 %. En dollars constants, il s'agit d'une diminution de plus de 40 %. En termes d'emploi, une baisse d'environ 40 % des effectifs a également été enregistrée dans les activités de pêche au cours des dix dernières années[8].

L'accès à la ressource

Depuis la fin des années quatre-vingt, les conditions d'accès à la ressource ont été largement modifiées par le gouvernement fédéral, notamment par l'introduction de contingents individuels transférables entre pêcheurs ainsi que par des règles relatives à la délivrance des permis de pêche pour les bateaux de moins de 65 pieds, qui représentent la presque totalité de la flotte de pêche québécoise actuelle.

En effet, en vertu des règles relatives à la délivrance des permis de pêche, les entreprises du groupe « noyau »[9] sont avantagées, car l'accès à ce groupe ne peut se faire qu'en remplaçant une entreprise en faisant déjà partie et qu'en étant pêcheur professionnel. De plus, bien qu'un permis constitue un privilège

3. Pêches et Océans Canada, 2000. Les pêches maritimes du Québec - Revue statistique annuelle 1997-1998, 209 p.

4. Pêches et Océans Canada, 1999. Les pêches maritimes du Québec. Statistiques mensuelles des débarquements par espèce, décembre 1999, 61 p.

5. Pêches et Océans Canada, 1989. Les pêches maritimes du Québec – Revue statistique annuelle 1987-1988, 271 p.

6. Pêches et Océans Canada, 2000. Les pêches maritimes du Québec – Revue statistique annuelle 1997-1998, 209 p.

7. Pêches et Océans Canada, 2000. Les pêches maritimes du Québec - Revue statistique annuelle 1997-1998, 209 p.

8. Source : Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

9. Entreprise du « noyau » : unité de pêche composée d'un pêcheur (chef de l'entreprise) de bateaux immatriculés et des permis qu'il détient et qui a été désignée comme telle en 1996 en vertu de critères approuvés par Pêches et Océans Canada.

et ne comporte aucun droit de propriété ou aucun autre droit pouvant être légalement vendu, échangé ou légué, un permis de remplacement d'un permis qui est rendu peut, à la discrétion du ministre fédéral, être délivré à un pêcheur admissible sur demande et recommandation du titulaire actuel. Enfin, des contingents individuels de capture peuvent également être attribués et inscrits comme condition au permis.

En conséquence, une valeur a été attribuée aux permis de pêche et aux contingents individuels qui sont ainsi devenus des actifs immatériels représentant, dans beaucoup de cas, entre 30 % et 50 % de la valeur d'une entreprise de pêche. Toutefois, les mesures actuelles de soutien à l'industrie ne permettent pas de financer ces actifs à caractère intangible. Cette situation constitue une importante barrière à l'entrée dans le secteur, principalement pour la relève, et à la diversification des activités des entreprises existantes.

Enfin, soulignons que la pêche commerciale en eau douce est en compétition avec la pêche récréative pour plusieurs espèces ou stocks.

L'intégration des communautés autochtones à l'industrie de la pêche

Onze communautés micmacques, montagnaises et malécites se sont intégrées à l'industrie des pêches maritimes au cours de l'année 2000 par le biais de la Stratégie relative aux pêches autochtones et du Programme de transfert des allocations du gouvernement fédéral. Ce dernier a ainsi alloué des permis et des quotas de pêche à ces communautés, en vue de leur offrir des possibilités de développement économique.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation entend profiter des différentes actions découlant de la présente politique pour assurer aux communautés autochtones un accès total à ses programmes d'intervention dans le secteur. À cette fin, le MAPAQ a organisé, au printemps dernier, des rencontres avec ces communautés pour les informer de ses programmes et services et les encourager à joindre les regroupements existants, notamment le Réseau pêches et aquaculture Québec, structure de concertation privilégiée par le gouvernement et l'industrie.

La professionnalisation de la main-d'œuvre

La mise en place récente du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP) en vertu de la *Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec* permettra la professionnalisation des emplois du secteur, en vue notamment d'assurer le développement durable des activités.

De plus, reconnaissant l'importance de la professionnalisation de la main-d'œuvre, le gouvernement, par l'intermédiaire du ministère de l'Emploi, a annoncé à l'été 2000 que près de six millions de dollars seront investis au cours des quatre prochaines années afin d'offrir la formation nécessaire à l'obtention des certificats de qualification en matière de pêche commerciale. Cet outil favorisera l'adaptation des entreprises de pêche au nouvel environnement économique.

L'AQUACULTURE

L'aquaculture a fourni, en 1999, environ 2400 tonnes de produits aquatiques constituées principalement de truite arc-en-ciel, d'omble de fontaine et de moule. Environ 60 % de ces produits sont destinés au marché alimentaire et le reste à celui de l'ensemencement.

Près de 95 % des ventes de produits aquacoles québécois proviennent de l'élevage en eau douce, qui génère aussi l'essentiel des revenus de l'industrie aquacole, estimés à près de 13 millions de dollars[10]. Du côté de la production aquacole en eau salée, la mytiliculture est la production qui a connu le plus d'expansion au cours des dernières années. En 1999, la production commerciale de moules a été d'environ 140 tonnes sur un total de 160 tonnes issues de la mariculture.

À l'échelle mondiale, l'aquaculture représente le quart (25 %) des approvisionnements alimentaires en produits aquatiques, tandis qu'elle en représente près du cinquième (20 %) au Canada. La production du Québec ne compte que pour 3 % de la valeur de la production aquacole canadienne.

Le Québec est donc encore très peu présent dans ce domaine qui aura pourtant une grande importance pour l'alimentation mondiale dans le futur. En effet, selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d'ici 2010, la demande dépassera de 15 % à 20 % les captures de stocks sauvages des produits de la mer[11].

Dans ce contexte, le développement de l'aquaculture offre une avenue intéressante pour augmenter et diversifier les approvisionnements. Ce développement implique la mise au point et l'introduction de techniques plus performantes au regard notamment de l'amélioration génétique, du contrôle de la reproduction, de la santé animale et de l'innocuité des produits aquacoles. De plus, il doit être réalisé dans le respect de l'environnement et en harmonie avec les autres utilisateurs du milieu. Il s'agit d'un défi de taille pour cette industrie, qui devra innover et améliorer ses techniques de production afin de tenir compte de la capacité du milieu récepteur. Enfin,

10. Pêches et aquaculture commerciales au Québec, En un coup d'œil, Portrait statistique, Édition 2000. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des pêches et de l'aquaculture commerciales, Direction des analyses et des politiques, juin 2000, 20 p.

11. The state of world fisheries and aquaculture, données statistiques 1998, FAO.

comme pour tout élevage, la diminution des rejets et leur traitement adéquat visent à prévenir les risques potentiels pour la santé.

LA TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION

La transformation des ressources aquatiques est le fait de deux groupes d'usines. Les usines en régions maritimes achètent en moyenne 50 000 tonnes de produits marins des pêcheurs québécois et en importent de l'extérieur du Canada environ 5 500 tonnes[12]. La valeur des expéditions de produits transformés s'élève à plus de 200 millions de dollars, ce qui représente une valeur ajoutée d'environ 75 millions de dollars.

Quant aux usines situées en régions urbaines, elles achètent annuellement pour environ 75 millions de dollars de produits provenant principalement de l'importation, mais également des pisciculteurs, de la pêche en eau douce et des usines des régions maritimes. Les ventes de produits transformés en régions urbaines avoisinent les 100 millions de dollars, pour une valeur ajoutée de l'ordre de 25 millions de dollars.

Les activités manufacturières génèrent 21 % des emplois du secteur et sont limitées surtout à la première transformation des produits destinés au marché alimentaire.

La délivrance et le renouvellement des permis d'exploitation

Le MAPAQ réglemente les activités du secteur de la transformation, notamment en vertu de la Politique ministérielle de délivrance et de renouvellement des permis d'exploitation d'établissement de préparation et de conserverie de produits marins, établie dans le cadre de la *Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments*. Cette politique de délivrance des permis vise l'utilisation optimale de la ressource halieutique disponible dans une perspective de développement durable et de développement régional. À cette fin, il est prévu que, dans l'intérêt public, le ministre peut imposer des conditions ou des restrictions limitant ou précisant les opérations autorisées.

Ainsi, pour les espèces dites désignées, soit les espèces exploitées à un niveau qui permet difficilement d'entrevoir des possibilités de croissance, telles que le homard, le crabe des neiges, la crevette nordique et le poisson de fond, des restrictions sont imposées à la délivrance de nouveaux permis afin d'éviter un accroissement de la capacité de transformation. L'imposition d'une barrière à l'entrée de nouveaux intervenants limite l'émergence de projets novateurs et se heurte à l'opposition d'entrepreneurs et de communautés.

12. Source : Direction des analyses et des politiques, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Comme cette mesure ne jouit pas d'un appui unanime des intervenants du secteur, on devra faire une analyse de ses avantages et inconvénients en prenant en considération à la fois les impératifs de rationalisation du secteur de la transformation et le développement économique régional.

L'approvisionnement en matières premières et la commercialisation des produits

L'approvisionnement en matières premières constitue un élément stratégique incontournable. La rareté et l'irrégularité de cet approvisionnement limitent les entreprises dans leurs efforts pour constituer une offre soutenue de produits à prix compétitifs qui répondent aux besoins et aux exigences du consommateur. À cet égard, il existe peu d'ententes liant pêcheurs et entreprises de transformation pour sécuriser l'approvisionnement des usines.

Jusqu'à présent, les produits aquatiques québécois sont constitués principalement de produits de première transformation. Dans le contexte d'internationalisation des échanges, l'usine de transformation des produits aquatiques ne jouira d'un avantage concurrentiel durable que si elle réussit à créer de la valeur ajoutée lui permettant de se démarquer de cette concurrence de plus en plus mondialisée. Les entrepreneurs devront donc davantage faire appel à l'innovation et au partenariat afin d'être en mesure de saisir toutes les occasions d'affaires qui s'offriront à eux.

Par ailleurs, la mise au point de façons de faire responsables et respectueuses de l'environnement pourrait assurer un rôle de précurseur aux entreprises québécoises et leur donner un avantage concurrentiel important sur les marchés.

2.
ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

LES PRINCIPES DIRECTEURS

Les quatre principes suivants guident l'action gouvernementale :

- la capture, l'aquaculture, la transformation et la commercialisation des ressources aquatiques constituent un secteur économique à part entière;
- l'optimisation de l'utilisation de toutes les ressources, y compris les ressources humaines, notamment par l'innovation, est au cœur des conditions de réussite d'entreprises concurrentielles;
- l'approche préconisée en est une de développement durable du secteur, dans une optique de protection de la santé publique et de respect de l'environnement;
- l'efficacité et la complémentarité des interventions des différents acteurs gouvernementaux dans le secteur contribuent au développement d'entreprises productives et compétitives.

LES ORIENTATIONS RETENUES

Le gouvernement retient trois orientations sur la base desquelles seront élaborés des stratégies et des outils spécifiques d'intervention :

- accroître la biomasse aquatique disponible;
- améliorer la compétitivité des entreprises;
- contribuer à créer un environnement favorable au développement du secteur.

2.1 ACCROÎTRE LA BIOMASSE AQUATIQUE DISPONIBLE

La disponibilité de la matière première est le facteur clé contribuant à la croissance de l'industrie. Pour accroître la biomasse aquatique disponible, le gouvernement entend améliorer l'accès aux ressources aquatiques et favoriser l'augmentation des productions naturelles et d'élevage, et ce, dans le respect de l'environnement et de la capacité du milieu.

2.1.1 AMÉLIORER L'ACCÈS À LA RESSOURCE

La ressource actuellement disponible provient principalement de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, où elle est partagée avec les autres provinces de l'Atlantique. L'amélioration de l'accès à la ressource requiert des interventions de divers ordres. Ainsi, le gouvernement du Québec entend adapter son soutien aux besoins du secteur de la capture, encourager l'exploitation des espèces non conventionnelles et continuer de défendre les intérêts des pêcheurs québécois auprès du gouvernement fédéral en matière d'accès à la ressource maritime.

Adapter le soutien au secteur de la capture

La gestion des pêches se fait de plus en plus sur la base de contingents individuels et d'allocations d'entreprise. Les contingents disponibles pour les pêcheurs québécois doivent donc être maintenus au Québec afin de sécuriser l'approvisionnement des entreprises de transformation.

Pour ce faire, le financement offert aux pêcheurs doit aller au-delà du bateau et considérer l'entreprise dans son ensemble. Les actifs intangibles (permis et contingents), qui constituent une part importante des actifs des entreprises de pêche, doivent donc être considérés dans le financement offert aux entreprises.

À cette fin, le gouvernement entend mettre en place des mesures facilitant l'accès aux capitaux nécessaires au financement des entreprises de pêche. Ces mesures permettront également au secteur de profiter de possibilités de développement et de croissance par la diversification des activités ou le regroupement d'entreprises.

De plus, la situation de la relève sera analysée en vue de déterminer si des mesures particulières sont nécessaires, tant sur le plan financier que technique, afin de faciliter son intégration au secteur.

Encourager l'exploitation et l'utilisation d'espèces non conventionnelles

Les activités actuelles de pêche et de transformation mettent l'accent sur les espèces plus traditionnelles, négligeant des ressources pouvant servir à fabriquer de nouveaux produits et générer des revenus supplémentaires pour l'industrie. Le potentiel de développement des espèces non conventionnelles doit être mieux connu et leur exploitation, mieux organisée.

Le gouvernement doit s'inscrire comme partenaire de projets visant l'exploitation d'espèces sous-utilisées dans une optique de partage du risque. Il entend à cet égard développer des stratégies d'accompagnement du secteur.

Défendre les intérêts québécois auprès du gouvernement fédéral

La majeure partie des produits mis en marché provient des stocks naturels. Sur un horizon de moyen terme, les ressources de la pêche composeront encore l'essentiel des matières à transformer ou à mettre en marché. Dans le contexte où ces ressources sont gérées par le gouvernement fédéral et partagées avec d'autres provinces, le gouvernement du Québec continuera de défendre les intérêts québécois en matière d'accès à la ressource. Il prendra les moyens à sa disposition pour que le Québec accède à une juste part des ressources halieutiques dans le cadre du processus fédéral de gestion. À ce chapitre, il intensifiera ses collaborations avec l'industrie afin de dégager des positions concertées.

2.1.2 FAVORISER L'AUGMENTATION DES PRODUCTIONS NATURELLES ET D'ÉLEVAGE

L'augmentation des quantités de ressources disponibles peut également provenir de la production aquacole commerciale et de l'amélioration de la productivité des stocks naturels des ressources exploitées traditionnellement. Le gouvernement entend soutenir de telles initiatives dans le respect des normes environnementales et dans une optique de développement durable.

Soutenir la croissance de la production aquacole

L'aquaculture offre un potentiel intéressant de développement et les réalisations des dernières années, au Québec et ailleurs dans le monde, en sont la preuve. Pour les usines, elle peut apporter un approvisionnement complémentaire à celui provenant de la pêche, tout en fournissant des produits selon un calendrier d'approvisionnement mieux adapté aux capacités de transformation et aux besoins des marchés. Les efforts doivent être orientés en vue d'optimiser l'aquaculture en tenant compte des préoccupations croissantes afférentes au secteur : respect de l'environnement et de la faune sauvage, accès au capital de risque, cohabitation harmonieuse avec les autres utilisateurs du domaine public et de ses ressources.

Déjà, le gouvernement s'est engagé à soutenir financièrement la production aquacole par les programmes de la Société de financement agricole. Il entend de plus favoriser l'adaptation des entreprises aux exigences environnementales par les programmes de soutien aux entreprises du MAPAQ. Enfin, la revue amorcée des outils réglementaires et législatifs existants facilitera la mise en place d'un encadrement adapté aux besoins actuels du secteur.

Améliorer la productivité du milieu et des stocks naturels

Il est possible d'augmenter la productivité du milieu et le rendement des stocks naturels et ainsi accroître les quantités disponibles pour la pêche. La production des stocks naturels peut non seulement être accrue par une gestion responsable de la ressource, mais également par l'utilisation de techniques d'aménagement et le recours à l'ensemencement. Des travaux de R&D sont nécessaires afin de développer des techniques et de les adapter aux milieux et aux espèces ayant un potentiel commercial connu.

Le gouvernement entend donc soutenir les initiatives en ce sens.

2.2
AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

Une meilleure productivité est essentielle à la croissance du secteur. Appuyée par des activités d'innovation, elle peut favoriser l'adéquation de l'offre des produits aux besoins des marchés. Le maximum de valeur économique doit être créé de façon durable à partir de la biomasse aquatique, que ce soit à des fins d'alimentation humaine, qui demeurera à moyen et long terme la plus importante de toutes les utilisations, ou pour l'extraction de produits non alimentaires, tels que les biopolymères, enzymes, lipides, collagènes, protéines et colorants.

De telles activités industrielles supposent une utilisation plus complète des biomasses traditionnelles et non traditionnelles disponibles, et l'importation, au besoin, de matières premières pour composer de nouveaux produits. Il s'agit en somme de productions qui sont complémentaires à celles des produits alimentaires conventionnels et supposent l'établissement et le maintien de relations étroites avec d'autres marchés utilisateurs, notamment ceux des industries pharmaceutique et cosmétique, de l'environnement, de l'agriculture et de l'alimentation dans le cas des aliments nutraceutiques.

Par ailleurs, les produits aquatiques traditionnels destinés à la consommation humaine sont en concurrence avec d'autres produits alimentaires d'origines variées. En conséquence, l'amélioration de la productivité par la diversification et la révision des procédés et méthodes de travail doit être une préoccupation constante. Dans le cas de la production de produits nouveaux et non alimentaires utilisant des technologies plus avancées, le secteur doit se positionner dans de nouveaux segments industriels.

Enfin, la réglementation, notamment celle relative à la délivrance des permis de transformation, devra concilier les impératifs de développement économique des régions maritimes du Québec et la volonté de maintenir un environnement favorisant la pérennité des entreprises performantes.

2.2.1 ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

Dans un environnement économique où les producteurs et les transformateurs ont peu d'emprise sur les paramètres de l'offre et de la demande, l'amélioration de la productivité est un moyen sûr de contribuer à la rentabilité des entreprises. L'introduction de nouvelles façons de faire représente une avenue pour accroître la productivité, et ce, dans toutes les fonctions de gestion des entreprises.

Également, la réduction et le contrôle des coûts unitaires de production doivent être des préoccupations constantes dans un contexte de forte concurrence. Les entreprises doivent également être en mesure de fonctionner à une échelle leur permettant d'investir dans la technologie, l'embauche et la formation de personnel technique qualifié.

Appuyer l'amélioration de la gestion des entreprises

Les entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture doivent avoir accès à de la formation et à des services-conseils adaptés à leur besoin d'évoluer de façon durable dans un environnement très contraignant, à la fois en termes de conditions de production et de marché. La sensibilisation des gestionnaires d'entreprises aux implications de ce nouvel environnement et la volonté de s'y adapter sont des préalables au développement durable du secteur, lequel passe par l'adoption de nouvelles façons de faire.

Le gouvernement entend donc promouvoir la formation des gestionnaires d'entreprises et l'adoption de stratégies de gestion adaptées à cette situation en constante évolution.

Sécuriser les approvisionnements des entreprises de transformation

Afin de pouvoir établir leurs stratégies d'affaires et investir en innovation et en développement des marchés, les entreprises de transformation doivent pouvoir compter sur un approvisionnement récurrent et fiable. Les modes de fonctionnement actuels du secteur ne permettent pas cette sécurité des approvisionnements et constituent un risque supplémentaire pour l'entreprise qui doit déjà composer avec des immobilisations importantes utilisées une partie de l'année seulement.

Le risque des entreprises serait réduit par des ententes à long terme entre les fournisseurs de matières premières et les acheteurs. Des relations « gagnant-gagnant » pourraient ainsi être développées afin que les entreprises soient davantage concurrentielles sur les marchés occupés par de gros producteurs.

À cet égard, le gouvernement entend travailler en collaboration avec les entreprises de capture, d'aquaculture et de transformation afin de susciter des partenariats d'affaires à long terme. Il entend de plus s'associer à des projets pilotes visant à démontrer l'intérêt et à quantifier les bénéfices de telles ententes pour les parties impliquées.

Par ailleurs, les usines de transformation peuvent accroître l'utilisation de leurs capacités de production en ayant recours à de la matière première provenant de l'extérieur du Québec. Les besoins des entreprises en matière première de source étrangère devraient donc tout d'abord être établis. Par la suite, des démarches en vue de combler ces besoins pourront être amorcées.

Dans l'ensemble, le gouvernement entend agir comme conseiller auprès des entreprises et, éventuellement, partager les risques financiers dans certains projets novateurs.

Faciliter l'accès à la formation continue

Une main-d'œuvre qualifiée est un facteur de productivité important. Les études réalisées dans le secteur des produits aquatiques et dans d'autres domaines d'activité économique montrent que les entreprises doivent disposer de ressources humaines qualifiées pour innover et assurer leur croissance. Les entreprises du secteur ne semblent pas éprouver de problèmes particuliers pour recruter du personnel. Cependant, les employés ont souvent peu de formation en lien avec leur champ d'activité et devraient donc pouvoir bénéficier d'une formation continue adaptée. Les entreprises éprouvent cependant des difficultés à planifier et à organiser ces formations, souvent par manque d'information.

À titre d'exemple, les aides-pêcheurs tireraient avantage d'une formation relative aux mesures d'urgence en mer. À cet égard, la formation qui sera offerte dans le cadre de la mise en œuvre du Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs (BAPAP) constitue un élément majeur pour professionnaliser la main-d'œuvre du secteur de la capture.

Des mesures seront donc prises pour mieux faire connaître les services déjà disponibles, notamment par l'intermédiaire du Comité sectoriel de main-d'œuvre des pêches maritimes et d'Emploi Québec, afin de favoriser l'accès de cette main-d'œuvre à une formation continue.

2.2.2 SOUTENIR L'INNOVATION

L'innovation, tant sur le plan des produits que des procédés, englobe non seulement la recherche et le développement (R&D), mais également le transfert technologique vers l'entreprise.

Ainsi, l'innovation peut prendre différentes formes. Par exemple, une modification apportée à un produit peut exiger un nouvel équipement de production, un nouvel outillage pour la transformation, de nouveaux emballages pour la mise en marché ou de nouvelles méthodes de travail. La pêche d'une espèce non traditionnelle ou nouvelle peut exiger un type d'engin de capture différent et l'aquaculture peut être amenée à utiliser des techniques d'élevage améliorées.

La pêche et la récolte en mer sont soumises de plus en plus à des règles exigeantes pour assurer la pérennité des activités. L'aquaculture n'échappe pas à ces règles, tant sur le plan de la pollution par les rejets que du contrôle des maladies. Les contraintes environnementales auxquelles le secteur fait face constituent autant de défis, donc d'occasions de développement technologique que le secteur doit saisir et que le gouvernement doit soutenir.

Autre exemple, la production de nutraceutiques et de produits cosmétiques exige également des technologies appropriées, en particulier sur le plan de la qualité. À ce chapitre, les entreprises de transformation devront adapter leurs façons de faire afin de répondre aux exigences de ces nouveaux secteurs.

La connaissance des contraintes de l'entreprise, y compris les marchés des produits concurrents aux siens, constitue souvent un élément déclencheur de l'innovation. En conséquence, la présence au sein des entreprises de ressources humaines spécialisées, en mesure de saisir toute l'importance et le potentiel de l'innovation, peut souvent s'avérer déterminante pour la réussite de l'implantation de l'innovation. À cet égard, l'intégration des jeunes dans les entreprises recèle un potentiel à exploiter.

Le gouvernement entend donc appuyer le développement et l'adoption de nouvelles technologies, soutenir le développement de produits et favoriser l'amélioration de la qualité des intrants et des extrants.

Appuyer le développement et l'utilisation de nouvelles technologies

Pour être en mesure d'accroître la production de la biomasse et son utilisation tout en étant compétitives sur les marchés et respectueuses de l'environnement, les entreprises doivent avoir recours à des technologies modernes. Dans la perspective de compétitivité des entreprises, de diversification des approvisionnements et d'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement de certaines activités, l'utilisation de nouvelles technologies doit être stimulée.

En aquaculture, l'innovation est un outil fondamental sur plusieurs plans : performances biologiques des espèces, technologies d'élevage adaptées à la capacité du milieu récepteur et assurant un meilleur contrôle des contaminants rejetés, etc. Il en est ainsi également pour la transformation, notamment en ce qui concerne l'efficacité de l'équipement utilisé, l'amélioration des procédés de transformation, la diminution des rejets, etc.

À cet égard, le gouvernement entend s'inscrire comme partenaire des entreprises en partageant une partie du risque associé aux projets technologiques et faciliter l'embauche de personnel qualifié, notamment les jeunes.

Soutenir le développement de nouveaux produits

Les productions orientées vers l'alimentation humaine génèrent souvent des quantités importantes de matières qui ne sont pas utilisées, communément appelées coproduits. D'autres voies que la simple élimination doivent être trouvées afin de les valoriser. À titre d'exemple, certains coproduits peuvent être transformés en extraits et en biomolécules à valeur ajoutée, destinés à des marchés comme ceux des produits pharmaceutiques, des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques.

La valorisation accrue des coproduits est une avenue à fort potentiel pour accroître la rentabilité des opérations, tant dans le cadre d'activités de pêche et d'aquaculture que de transformation.

Le gouvernement entend soutenir de tels projets de développement sur les plans technique et financier.

Favoriser l'amélioration de la qualité des intrants et des extrants

La qualité des produits offerts aux utilisateurs représente une ligne de force pour le développement de l'industrie, puisque les clients des produits traditionnels sont de plus en plus exigeants et demandent des produits de haute qualité.

De même, les nouvelles utilisations, à tout le moins certaines d'entre elles, exigent des produits de qualité supérieure, ce qui est notamment le cas des biopolymères d'application alimentaire et des nutraceutiques. L'utilisation optimale de la ressource présuppose des matières premières de qualité, qui doivent être présentes à toutes les étapes, allant de la capture à la commercialisation du produit final.

Le gouvernement entend encourager et promouvoir les initiatives en ce sens.

2.2.3 AMÉLIORER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AQUATIQUES

L'évolution des besoins et des goûts des consommateurs requiert une adaptation constante des entreprises de transformation. Les fonctions de marketing et de commercialisation assumées par les entreprises doivent intégrer cet aspect de l'innovation. De même, la démarche de commercialisation des produits aquatiques québécois nécessite d'intégrer tous les acteurs, de la pêche et l'élevage jusqu'à la vente au consommateur.

À cet égard, il existe au Québec un réseau de distribution et de courtage de produits aquatiques important et bien organisé, de même qu'un réseau de vente locale bien établi dans les régions maritimes. Cependant, les besoins des consommateurs québécois, de même que le circuit de distribution des produits aquatiques, sont mal connus et tous les intervenants ne sont pas sensibilisés au processus de commercialisation. La demande québécoise mériterait d'être ciblée davantage par les industriels des régions maritimes.

Par ailleurs, nos performances sur les marchés étrangers à titre de producteur ou de vendeur pourraient être améliorées afin d'accroître la rentabilité des opérations. Sans une vision d'affaires orientée vers les besoins des marchés, les entreprises ne sauront répondre de façon adéquate aux demandes des consommateurs.

Afin d'améliorer la commercialisation des produits aquatiques, le Ministère entend favoriser les actions concertées sur le marché québécois et stimuler le développement et la diffusion des connaissances des marchés intérieur et extérieurs.

Favoriser les actions concertées sur le marché québécois

Les entreprises de transformation et de commercialisation des produits aquatiques doivent composer avec des contraintes particulières, telles que la dispersion des installations, leur spécialisation et la saisonnalité des approvisionnements. Le marché du poisson frais ne peut être approvisionné sur une base annuelle à partir des productions actuelles et des efforts considérables doivent être consacrés à la pénétration du marché québécois. Des actions concertées de plusieurs entreprises permettraient de mieux répondre aux besoins des marchés, notamment par une diversification des produits offerts et un étalement des livraisons.

Le Ministère entend donc soutenir, techniquement et financièrement, les initiatives conjointes des entreprises du secteur visant la pénétration du marché québécois.

Appuyer le développement des connaissances des marchés

Les performances des entreprises québécoises sur les marchés intérieur et extérieurs pourraient être améliorées par l'adaptation des produits et le développement de marchés nouveaux et de créneaux spécifiques. En effet, certaines modifications aux produits, même mineures, peuvent parfois permettre de répondre à des demandes particulières et entraîner une meilleure rentabilité des activités.

En collaboration avec les partenaires du secteur, le gouvernement entend sensibiliser les gestionnaires d'entreprises à ces possibilités et encourager les activités de veille commerciale.

2.3
CONTRIBUER À CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Bien que les différents acteurs travaillent de plus en plus ensemble au développement du secteur, des efforts continus doivent être consacrés pour maintenir et accroître la concertation. Dans chacun des maillons (capture, aquaculture, transformation et commercialisation), les participants doivent apprendre à se considérer comme partenaires plutôt que comme concurrents. Dans ce contexte, le travail en réseau à l'intérieur des maillons du secteur doit être encouragé.

Dans la même optique, dans un secteur de la taille de celui du Québec, la concurrence entre les unités de production, exacerbée par la rareté de la ressource et par la faible intégration entre les maillons de l'industrie, limite le développement. Pour accroître la capacité de développement de tous les maillons du secteur et des entreprises, des mesures structurantes visant une meilleure organisation doivent être prises.

En fait, le manque d'intégration des opérations aquacoles, de capture, de transformation et de commercialisation ne permet pas une utilisation optimale des ressources humaines et matérielles du secteur. Cet élément est une source d'instabilité et de risque pour tous les intervenants. De plus, dans la perspective de développement économique adoptée dans la présente politique, des efforts substantiels doivent être faits afin de favoriser une meilleure intégration des maillons et une plus grande harmonisation des actions des partenaires. Ainsi, des liens contractuels auraient notamment comme avantage, tant pour les entreprises de pêche et d'aquaculture que pour les entreprises de transformation et de commercialisation, de permettre une meilleure planification des activités en garantissant aux premières des débouchés et aux secondes, des approvisionnements.

Par ailleurs, tant dans les domaines de la capture que dans ceux de la production, de la transformation et de la commercialisation, les entreprises doivent pouvoir compter sur une structure de représentation forte et apte à promouvoir leurs intérêts afin de participer à l'effort commun d'accroissement de la richesse.

Somme toute, au-delà des partenariats à renforcer à l'intérieur du secteur, il faut viser à ce que le soutien au secteur soit coordonné et à ce que toutes les ressources disponibles soient canalisées vers la réalisation des orientations de la présente politique.

À cette fin, le gouvernement favorisera le renforcement de l'organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture ainsi que la contribution des partenaires au développement du secteur.

2.3.1 RENFORCER L'ORGANISATION DU SECTEUR DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE

La concertation, le partenariat et le travail en réseau doivent être recherchés par tous les intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture. Que ce soit à l'échelle intrasectorielle ou intersectorielle, les différentes collaborations permettent au secteur de bénéficier d'une nouvelle dynamique de développement basée sur des relations « gagnant-gagnant ».

Encourager le développement de liens sectoriels

Tant à l'intérieur des maillons qu'entre eux, le partenariat est porteur de développement. Le gouvernement sensibilisera donc les entreprises du secteur aux avantages des liens intersectoriels, par exemple, entre un groupe d'usines et un segment de la flotte de pêche pour une espèce spécifique, et ce, en complémentarité avec les ententes individuelles. De plus, des indicateurs doivent être établis afin de permettre au secteur des pêches et de l'aquaculture de mesurer sa performance.

Enfin, la promotion et la sensibilisation à l'importance de la veille stratégique ainsi que le soutien à des initiatives sectorielles seront privilégiés par le gouvernement. À cette fin, le Réseau pêches et aquaculture Québec constitue un partenaire de toute première importance.

Assurer une représentation forte des différents maillons du secteur

Le fonctionnement d'associations nationales dans le secteur des pêches et de l'aquaculture est caractérisé par des coûts élevés que l'on trouve rarement dans d'autres secteurs d'activité économique. Des sommes importantes doivent être consacrées aux déplacements en raison de la dispersion des activités sur un vaste territoire, mais aussi en raison du mode de gestion du gouvernement fédéral, lequel prévoit diverses rencontres de comités consultatifs par espèce et par région, mais également dans les provinces maritimes.

De plus, les associations nationales et sectorielles sont de plus en plus sollicitées dans un partenariat de concertation, principalement au sein du Réseau pêches et aquaculture Québec, et sont ainsi appelées à jouer un rôle de premier plan dans le développement du secteur.

À cet égard, afin de soutenir adéquatement les associations nationales représentatives, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déjà annoncé un nouveau programme triennal de soutien financier qui permettra de consolider les organisations et qui confirme leur rôle de partenaire de première importance dans le développement du secteur.

2.3.2 ACCROÎTRE LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Le réseautage entre les différents intervenants est essentiel à la fixation d'objectifs et à la mise en place de moyens pour les atteindre, que ce soit dans les domaines de la recherche, de la formation ou du développement industriel ainsi que de l'accès à du capital de risque. À cette fin, les organismes de financement et de développement économique ainsi que les institutions de formation et de recherche et développement devraient fournir les services requis en fonction des objectifs de croissance et des besoins de développement du secteur.

Assurer aux entreprises du secteur l'accès à du capital et à du financement adaptés

Au-delà de l'aide financière ministérielle mise à la disposition du secteur pour contribuer à son développement, de nombreuses ressources existent dans le milieu. Le secteur pourrait tirer un meilleur parti des ressources existantes, mises à sa disposition par le gouvernement du Québec, notamment celles du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Régions, du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, des Centres locaux de développement et des différentes sociétés de capital de risque.

Le Ministère entend donc sensibiliser les autres intervenants gouvernementaux et les partenaires du milieu aux spécificités et aux besoins des entreprises du secteur des pêches et de l'aquaculture. Il entend également inciter les entreprises du secteur à faire un meilleur usage de ces sources de financement.

Le gouvernement s'attardera également à réviser ses outils financiers actuels, en vue de permettre de sécuriser les investissements et de s'inscrire comme levier auprès d'autres partenaires financiers.

Favoriser le travail en réseau des ressources de R&D en soutien à l'innovation des entreprises

Le secteur doit disposer de services de recherche et de développement adaptés à ses besoins. Afin de doter le secteur des compétences nécessaires à son développement, une base de recherche doit être maintenue et consolidée. La synergie entre les ressources disponibles pour réaliser des activités de R&D, de transfert et d'adaptation technologiques d'importance stratégique qui répondent directement aux besoins des entreprises doit être recherchée.

Comme les coûts de R&D ne peuvent être assumés pleinement par les entreprises du secteur, qui sont souvent des PME, le gouvernement encouragera les différentes ressources en recherche, en développement et en innovation à travailler en réseau, pour la réalisation de programmes de R&D appliquée et de transfert technologique vers l'industrie des pêches et de l'aquaculture.

Renforcer les mécanismes de liaison avec les institutions de formation

Les études diagnostiques sur la main-d'œuvre du secteur des pêches et de l'aquaculture et sur les entreprises de transformation de la biomasse aquatique ont mis en évidence les besoins de formation continue de la main-d'œuvre.

La diffusion du savoir doit être favorisée pour que le secteur puisse relever les défis qui se présentent à lui. Pour participer à la croissance du secteur, les universités, les cégeps et les organismes gouvernementaux doivent unir leurs efforts afin de s'assurer de l'adéquation des programmes de formation aux

besoins de l'industrie et solliciter les clientèles étudiantes. Des partenariats entre le secteur industriel et les institutions de formation devraient également être développés afin d'inclure une composante pratique à la formation théorique, ce qui permettrait à la relève en formation d'apprécier le potentiel du secteur.

Établir des liens avec d'autres secteurs industriels

L'utilisation de la biomasse aquatique à des fins autres que celles traditionnellement exploitées requiert un maillage entre les producteurs de matières premières et les autres marchés industriels utilisateurs de ces nouveaux produits. En plus des marchés alimentaires et compte tenu du potentiel des produits aquatiques, les occasions offertes par ces autres marchés doivent être saisies. Ces relations vont, dans un premier temps, s'établir sur des bases d'affaires entre partenaires.

Le gouvernement s'inscrira comme partenaire pour le partage du risque financier de certains projets intersectoriels. Il pourra également jouer un rôle de démarcheur dans l'identification des secteurs porteurs et le repérage d'occasions d'affaires.

CONCLUSION

Le secteur des pêches et de l'aquaculture représente un potentiel de développement incontournable pour les régions maritimes du Québec. C'est pourquoi la mise en oeuvre de la présente Politique s'inscrira en complémentarité d'autres politiques gouvernementales, notamment la Politique de la ruralité du ministère des Régions et la Politique scientifique du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Au cours des cinq prochaines années, les orientations définies dans la politique serviront de lignes directrices dans la prise de décision gouvernementale pour soutenir la croissance du secteur des pêches et de l'aquaculture. Les principaux outils dont dispose le gouvernement seront ainsi ajustés ou d'autres seront développés conformément aux orientations à la base de la présente politique.

À cet effet, le MAPAQ amorcera la modification de ses programmes au cours des prochains mois pour une mise en œuvre à l'exercice financier 2001-2002. De plus, le Ministère entend solliciter la collaboration de tous les autres partenaires gouvernementaux afin d'offrir à l'industrie un accompagnement adéquat lui permettant de prendre le virage de l'innovation et du développement.

Les interventions viseront à aider le secteur des pêches et de l'aquaculture à exploiter au maximum son potentiel de croissance, dans une optique de développement durable, pour le bénéfice de l'économie du Québec et de ses régions, en particulier des communautés maritimes.